

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 10 juin 2009 qui s'est réuni à Péret

ENVIRONNEMENT - AGENDA 21

Syndicat mixte de gestion du Salagou Plan pluriannuel d'investissement 2009 – 2012

Sur la base du « plan de gestion 2003 », les collectivités membres du Syndicat mixte de gestion du Salagou, les services de l'Etat (DIREN, SDAP) et les usagers du site du Salagou et de Mourèze se sont concertés pendant 2 ans pour aboutir à la rédaction d'un plan de gestion 2009-2012 de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze.

Ce plan de gestion sur 4 ans a vocation à servir de feuille de route et de plan pluriannuel d'Investissement (PPI) commun aux quatre collectivités constitutives du Syndicat (Conseil Général, Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, d'Avène, Orb et Gravezon).

Ce PPI, qui s'élève à 6.000 000 € environ, prévoit pour la CCC, une participation aux actions conduites en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat mixte de gestion, ainsi que la réalisation d'équipements et autres actions en maîtrise d'ouvrage directe par l'intercommunalité, soit 388.668 euros de co-financement pour les actions réalisées par le Syndicat mixte et 1.701 000 € pour les actions conduites en maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes.

D'autre part, après validation par chacun de ces quatre partenaires, et conformément à la délibération du Comité Syndical du 10 janvier 2009, un dossier de demande d'appellation de ce plan d'action 2009-2012 en « Opération Grand Site » sera déposé auprès de Monsieur le Préfet de Région.

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce PPI.

Convention avec Hérault Energie pour la mise en place d'un Conseil d'orientation énergétique

Hérault Energie aide les collectivités locales à mieux maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergies. Ce Syndicat a développé une mission de conseil en orientation énergétique qu'il propose aux collectivités souvent dépourvues de moyens pour assurer ce travail en interne. Les objectifs poursuivis consistent à améliorer la connaissance des installations techniques du patrimoine intercommunal, à réagir face aux dérives, à comparer les indicateurs énergétiques aux moyennes intercommunales et nationales et à proposer des solutions concrètes de maîtrise de l'énergie.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mission Agenda 21 engagée depuis septembre 2008 par la CCC. Elle a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de la réalisation par Hérault Energies, d'un Conseil d'Orientation Energétique (COE) pour la CCC. La participation financière de la CCC pour cette prestation s'élève à 1.500 €.

Cette mission fera l'objet d'un rapport de synthèse. Outre le bilan énergétique, ce rapport indiquera, sous forme d'un plan hiérarchisé et d'un calendrier prévisionnel, l'ensemble des actions pouvant être engagées par le gestionnaire de patrimoine dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Conformément à la convention de partenariat entre l'ADEME et Hérault Energies, une copie de ce rapport de synthèse sera également remise à l'ADEME.

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Communautaire a adopté cette convention.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Protocole d'accord avec SYSTEME U SUD pour l'installation d'un pôle logistique sur la ZAC de la Salamane

Contactée dès le mois d'Aout 2008, la CCC a négocié avec la société SYSTEME U SUD l'implantation d'un nouveau centre logistique « Produits ambiants » sur le Clermontois et plus précisément sur le site de la Salamane, destiné à l'approvisionnement des marchandises de l'ensemble de son réseau Sud allant de la côte Atlantique à Menton.

Ce projet présente, par sa nature (un centre logistique) et son ampleur (60.000 m² couverts sur 15 hectares extensibles à 20 hectares, pour 150 emplois permanents et quelques 80 saisonniers estimés), un caractère totalement inédit et structurant pour le Clermontois et le Cœur d'Hérault. L'enjeu en termes de créations d'emplois est au cœur de ce dossier.

Le Conseil Communautaire a adopté à la **majorité** un projet de protocole d'accord reprenant l'ensemble des éléments sur lesquels a porté la négociation. Ces éléments sont les suivants :

• Sur l'emprise de l'opération :

- 21 hectares en deux tranches
- 1^{ère} tranche de 15 hectares pouvant se faire en deux temps : 7 hectares dès que possible, puis le reste.
- 2^{ème} tranche de 15 à 21 hectares. Ces terrains seront réservés à Système U pendant une durée de 5 années

• Sur le maintien d'activité et la non concurrence :

- Maintien de l'activité de plateforme logistique pendant 20 ans.
- Pas d'implantation par la CCC sur la ZAC de la Salamane de commerces de détail généraliste à dominante alimentaire (Hypermarché, supermarché, superette, hard-discount, ...) sauf relocalisation éventuelle d'enseignes déjà présentes sur le territoire intercommunal.

• Sur la fiscalité locale :

- La CCC s'engage jusqu'en 2014, à ne pas réviser à la hausse de plus de 0,5 % ses taux d'imposition sur la taxe professionnelle, et taux additionnels sur les taxes foncières et taxe d'habitation sauf cas de force majeure.
- Exonération totale de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais Système U Sud s'engage en contrepartie à l'élimination de ses déchets par des filières professionnelles spécialisées dans ce domaine.

• Accompagnement indirect par la Communauté de communes :

- La CCC en partenariat avec le Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi, assureront la centralisation des candidatures aux emplois à pourvoir, sur la base d'un cahier des charges qui sera fourni par SYSTEME U SUD.
- La CCC s'engage de même à :
 - Mettre en relation Système U Sud avec les différents partenaires du réseau économique local
 - Favoriser l'installation de sous-traitants sur site ou à proximité,
 - Mettre en relation Système U Sud avec le Syndicat Centre Hérault pour une mutualisation des déchets professionnels recyclables générés par l'activité du site logistique.

• Prix de vente :

- 1^{ère} tranche : 21 € HT / m²
- 2^{ème} tranche : à 21 euros HT / m², indexé

Vente d'une parcelle sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses à Clermont l'Hérault

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** la vente de la parcelle BT n°211 d'une surface de 2109 m² et pour un montant de 115.995 Euros HT à la SCI BAXIS afin d'implanter la société Confort Climat domiciliée Boulevard Gambetta à Clermont l'Hérault. Ses locaux actuels sont trop exigus et le cœur de ville inadapté à une activité artisanale.

La société Confort Climat a pour activités l'étude et la réalisation d'installation de climatisation, de chauffages réversibles, de pompes à chaleur et tout ce qui est associé aux énergies solaires thermiques et photovoltaïques. D'autre part, Confort Climat créera un show room d'expositions de matériels d'économies d'énergie qui pourra être partagé avec des entreprises ayant des activités complémentaires (filière de l'éco construction) afin de générer des synergies d'entreprise.

Etude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la commune de Mourèze et réalisation des demandes de subvention

La préoccupation essentielle de la commune de MOUREZE a toujours été de conserver le patrimoine et les espaces naturels, fil conducteur dans la mise en œuvre des projets, notamment le cirque de MOUREZE.

La commune souhaite acheter les deux sites

remarquables que constituent le Parc des Courtinals et le Château. Ces deux achats permettraient de valoriser encore d'avantage, à travers un projet touristique à définir, le cirque, élément naturel primordial à la valorisation du site de Mourèze.

Cette étude sera un véritable outil d'aide à la décision pour la commune en ce qui concerne l'achat éventuel du château et du Parc des Courtinals, ensemble ou séparément.

Plan de financement prévisionnel de l'étude :

- Coût de l'étude :	40 000 € TTC
- Subventions :	
• Conseil Régional :	20 000 € TTC
• Département :	10 000 € TTC
- Autofinancement :	10 000 € TTC

Le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** le principe de la réalisation de cette étude et son financement.

Convention d'objectifs 2009 avec la Maison des entreprises de Saint André de Sangonis

A la **majorité** la CCC a adopté une nouvelle convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis dont le montant s'élève à : 7.457 Euros.

Dans le cadre de cette convention, la MDE s'engage à réaliser les actions cofinancées par les communautés de communes selon les objectifs décrits ci-dessous :

• **Pépinière d'entreprises :**

> Suivi semestriel de l'ensemble des porteurs

de projets souhaitant être suivies par la pépinière d'entreprises ; des entreprises suivies par la pépinière : nombre d'entreprises avec leurs noms, adresses, secteurs d'activité, nombre d'emplois, état d'avancement.

> Détection par la pépinière des entreprises pouvant être hébergées dans les hôtels d'entreprises communautaires.

> Descriptif annuel du potentiel économique (en particulier chiffre d'affaires, montant des investissements) et des emplois créés par les entreprises de la pépinière.

> Participation des communautés de communes au comité de sélection et à l'accompagnement des projets et entreprises, en particulier pour les entreprises hébergées en hôtels d'entreprises communautaires et suivies par la pépinière d'entreprises ; poursuite du nouveau mode opératoire avec les autres acteurs du territoire, notamment les chambres consulaires par la mise en place de la cellule de suivi trimestriel.

• **Bourse à l'immobilier :**

> Gestion mensuelle d'une base de données sur l'offre et de la demande immobilière à vocation professionnelle.

> Suivi quantitatif et qualitatif (commune d'origine du porteur de projet, commune(s) d'implantation demandée(s), secteur d'activités, superficie du terrain, superficie du bâtiment, nombre d'emplois concerné) des demandes Relais du Cospe régional : diffusion et suivi des offres de l'AFIL.

De manière transversale, la synergie entre acteurs du territoire est recherchée afin d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en terme d'aménagement économique. Le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault sert de cadre de référence.

JEUNESSE - PETITE ENFANCE

JEUNESSE

• **Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement – Pôle primaire de Clermont l'Hérault - Convention de prestation de service avec la Commune de Saint Félix de Lodez**

La commune de Saint Félix de Lodez a fait part de son souhait de pouvoir offrir chaque année aux enfants de ses administrés :

- plusieurs semaines de quinzaine aquatique
- plusieurs semaines loisirs pour les 8-11 ans et ce, pendant les vacances d'été
- plusieurs semaines loisirs pour les 12 ans et plus et ce, pendant les vacances d'été.

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, le conseil communautaire a adopté à **l'unanimité** un projet de convention de prestation de service à intervenir entre la CCC et la commune de Saint Félix de Lodez.

Cette convention de prestation de service a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la commune de Saint Félix de Lodez à savoir :

- Versement à la CCC d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire approuvée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 29 Avril 2009.

Convention avec l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie – Arc en Ciel »

Dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le CISPD du Clermontais et l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie (AMT) – Arc en Ciel ».

L'AMT est une association loi 1901 créée en 1978 pour répondre aux difficultés sociales, psychologiques et médicales des usagers de drogues et leur entourage. Ainsi est né le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) « arc en ciel ».

Depuis 2006, cette association organise sur CLERMONT L'HERAULT, des permanences hebdomadaires d'accessibilité aux soins qui s'articulent autour de trois actions :

- Une consultation anonyme et gratuite tenue par une éducatrice spécialisée qui s'adresse aux personnes toxico-dépendantes, aux adolescents usagers de cannabis et polyconsommateurs, aux familles et proches de toxicomane ou d'utilisateur de cannabis, et tout professionnel (par extension toute personne) en demande d'information.
- Un travail en réseau pour favoriser le partenariat et rendre accessible la consultation.
- Des interventions de prévention auprès du public jeune (15-25 ans) et parents et formation « ado – relais ».

Le budget annuel lié à cette action s'établit à 10 000 euros en dépenses, avec un co-financement départemental au titre du Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) à hauteur de 7900 euros.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'**unanimité** pour l'adoption de cette convention.

Dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le CISPD du Clermontais et l'association l'École des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « Soutien à la parentalité », s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault (DEF), la DDASS de l'Hérault, l'ACSE, les communes de Lodève, Saint André de Sangonis et Gignac.

Ces permanences permettent de :

- accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences,) en proposant des médiations parents/ enfants.

Lieu des permanences du Point Ecoute :

- locaux mis à disposition par la mairie de Clermont l'hérault à la maison Louis Blanc, 14 bld Louis Blanc
- locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la participation financière annuelle de la CCC s'élevant à 3.835 €.

FINANCES

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Communautaire a adopté l'ensemble de ces décisions modificatives.

• **Budget général – Décision modificative n°1**

Dépenses d'investissement	Compte	Montant
Construction Bâtiment modulaire Ceyras	2314/23/142/SCOCE/422	+ 7 300,00 €
Tri sélectif	2158/21/118/OM/812	- 7 300,00 €
Total dépenses d'investissement		= 0,00 €

BUDGETS ANNEXES

• Le PAEVHé – Décision modificative n°1

Dépenses de fonctionnement	Compte	Montant
Ajustement de la dette à la demande du trésorier	658/65/01	+ 0,01 €
Diminution des frais d'actes et contentieux	6227/011/01	- 0,01 €
Total dépenses de fonctionnement		= 0,00 €
Recettes de fonctionnement	Compte	Montant
Régularisation transfert charges financières (opération ordre)	796/042/01	- 106 920,00 €
Régularisation transfert charges financières (opération ordre)	796/043/01	+ 106 920,00 €
Total recettes de fonctionnement		= 0,00 €
Dépenses d'investissement	Compte	Montant
Régularisation écriture stock étude prestations de service	3354/040/01	- 383 446,25 €
Régularisation écriture stock travaux (opération ordre)	3355/040/01	+ 532 772,19 €
Remboursement anticipé de l'emprunt	1641/16/01	- 149 325,94 €
Total dépenses d'investissement		= 0,00 €

• La BARTHE – Décision modificative n°1

Dépenses de fonctionnement	Compte	Montant
Diminution frais d'actes et contentieux	6227/011/01	- 3 401,24 €
Régularisation ajustement de la dette à la demande du trésorier	658/65/01	+ 3 401,24 €
Total dépenses de fonctionnement		= 0,00 €
Recettes de fonctionnement	Compte	Montant
Régularisation transfert des charges financières (opération d'ordre)	796/042/01	- 64 520,00 €
Régularisation transfert des charges financières (opération d'ordre)	796/043/01	+ 64 520,00 €
Total recette de fonctionnement		= 0,00 €

• Village des Métiers du Livre d'Art – Décision modificative n°1

Dépenses de fonctionnement	Compte	Montant
Régularisation ajustement de la dette	658/65/01	+ 0,16 €
Diminution intérêts réglés	66111/66/01	- 0,16 €
Total dépenses de fonctionnement		= 0,00 €

• L'ESTAGNOL – Décision modificative n°1

Recettes de fonctionnement	Compte	Montant
Régularisation transfert des charges financières (opération d'ordre)	796/042/01	- 46 100,00 €
Régularisation transfert des charges financières (opération d'ordre)	796/043/01	+ 46 100,00 €
Total recette de fonctionnement		= 0,00 €

En DIRECT

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication

Le Clermontais, traditions et modernité

